



Talence Épargne Utile

Part AC – ISIN : FR0013180098

Cet OPCVM est géré par TALENCE GESTION

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

OPCVM de classification « Actions françaises », son objectif est d'offrir une performance annuelle nette supérieure à l'indice CAC Mid & Small Net Return (dividendes réinvestis) sur la durée de placement recommandée (5 ans au moins), en investissant dans des actions de petites et moyennes entreprises françaises sélectionnées sur des critères financiers et extra-financiers environnementaux, sociaux, de gouvernance et de transparence, dans une approche « socialement responsable ».

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Le Fonds promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le Fonds investit au minimum 20% de ses actifs dans des actifs considérés comme étant des investissements durables. Pour bénéficier de l'appellation « Investissement Durable », l'entreprise dans laquelle le Fonds investit doit exercer :

- une activité économique contribuant à un objectif environnemental ou social (pour ce Produit Financier : objectif social)
- sans causer de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux (prise en compte des principales incidences négatives) ;
- tout en veillant à ce que l'entreprise dans laquelle est effectué l'investissement applique des pratiques de bonne gouvernance.

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, l'investissement est réalisé en actions de sociétés de petites et moyennes capitalisations boursières, de tous les secteurs d'activité, par l'application d'une politique d'investissement intégrant des critères financiers et extra-financiers dans les domaines de l'environnement, du social et de la gouvernance, parmi les sociétés ne dépassant pas deux de ces trois seuils :

- 5 Mds € de chiffre d'affaires
- 5 Mds € de capitalisation
- 5 000 salariés

Sur la base de cette première sélection (étape 1), sont éliminées les sociétés qui ne remplissent pas les critères de liquidité ou d'éligibilité au fonds en se basant sur l'analyse financière et fondamentale de l'équipe de gestion (étape 2 de sélection).

Les sociétés restantes font ensuite l'objet d'une notation extra-financière sur la base de quatre thèmes pour lesquels plusieurs critères sont définis (étape 3 de sélection).

Les critères ci-dessous sont donnés à titre indicatifs et peuvent évoluer :

- Gouvernance : relations avec les actionnaires, fonctionnement des instances de gouvernance, politique RSE et conduite des affaires...
- Ressources Humaines : caractéristiques et politique sociale, conditions de travail, développement des compétences, égalité des chances, santé-sécurité...
- Environnement : énergie et gaz à effet de serre (GES), politique environnementale et système de management, traitement de l'eau, des déchets et des substances dangereuses...
- Parties prenantes externes : relation avec les fournisseurs, relation avec les clients et responsabilité...

A l'issue du processus de sélection et de notation, seules les 50 à 70 sociétés les mieux notées sont retenues pour la constitution du portefeuille.

Ainsi, le Fonds a pour objectif chaque année de surperformer son indice de référence au niveau financier et extra-financier, en particulier concernant plusieurs indicateurs d'impact relatifs à l'environnement, au social, à la gouvernance ainsi qu'au respect des parties prenantes et droits humains.

L'exposition au risque actions est comprise entre 75% et 100% et l'exposition au risque taux via des instruments du marché monétaire ou des fonds monétaires entre 0% et 10%.

Le FCP est investi à hauteur de 30% minimum en actions de PME et ETI françaises ayant moins de 2 Mds € de capitalisation.

Le FCP est investi à hauteur de 75% minimum en actions et titres éligibles au PEA.

Le fonds peut être exposé au marché Euronext Growth jusqu'à 10%.

Le fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM de droit européen et de FIA de droit français.

Le fonds est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

Le fonds ne fait pas l'objet de garantie ou de protection du capital. Le FCP capitalise les revenus et les plus-values nettes.

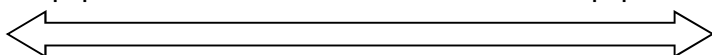
Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Les demandes de souscription/rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) jusqu'à 12 heures chez le Dépositaire CACEIS Bank (attention aux délais techniques et à ceux des intermédiaires financiers allant de 15 à 45 minutes avant cut-off). Elles sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée en J+1 sur les cours de clôture de J, et sont réglées 3 jours après la date de valeur liquidative (Valeur liquidative quotidienne).

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé



Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Pourquoi l'OPCVM est classé dans la catégorie [6] :

L'indicateur de risque et de rendement de niveau 6 reflète l'exposition de l'OPCVM aux marchés des actions et notamment aux titres de petites et moyennes capitalisations.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque lié à la faible liquidité de certains titres : Le FCP peut être investi dans des sociétés dites de moyennes et petites capitalisations. Le volume de ces titres peut être réduit, d'où des baisses de cours qui peuvent être importantes, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de votre fonds.
- Risque de crédit : Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative de l'OPCVM.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2%
Frais de sortie	Néant

* Le pourcentage communiqué - qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvements imputés à l'OPCVM - se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, les frais peuvent être moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	2.10%*
----------------	--------

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de surperformance	20 % TTC maximum de la différence entre la performance du fonds et celle de l'indice CAC Mid & Small Net Return (dividendes réinvestis), sous condition que le fonds enregistre une performance positive**.
------------------------------	---

Montant facturé au titre du dernier exercice : Néant.

** Première période de cristallisation de la commission de surperformance : du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022.

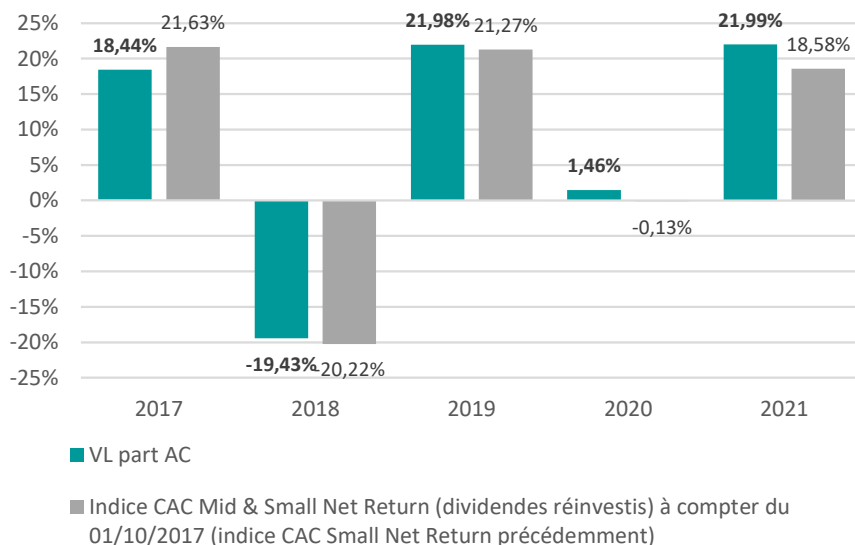
30/09/2022. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer aux pages « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site www.talencegestion.fr.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre véhicule de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES

TALENCE EPARGNE UTILE part AC



Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Elles tiennent compte de l'ensemble des frais et commissions, sauf les éventuels frais d'entrée ou de sortie.

Elles ont été calculées en EURO et s'entendent dividendes réinvestis pour le fonds et dividendes réinvestis pour l'indicateur de référence qui est l'indice CAC Mid & Small Net Return (dividendes réinvestis) à compter du 01/10/2017 (indice CAC Small Net Return précédemment).

Le fonds a été créé le 04/07/2016. La part AC a été créée le 04/07/2016.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS Bank

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document périodique) : Le porteur peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur simple demande écrite auprès de TALENCE GESTION - 38 avenue Hoche - 75008 Paris ou sur le site www.talencegestion.fr ou écrire à contact@talencegestion.fr.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion. Les informations relatives aux autres catégories de part sont disponibles selon les mêmes modalités.

Fiscalité : OPCVM éligible au PEA. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Les parts de cet OPCVM n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi U.S. Securities Act of 1933. Par conséquent elles ne peuvent être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ».

Politique de rémunération : Les détails actualisés de la politique sont disponibles sur le site internet de la société de gestion et sur simple demande écrite auprès de celle-ci.

La responsabilité de TALENCE GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce fonds est agréé par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

TALENCE GESTION est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 25/01/2023.